



Pas de relevée d'eau et de chauffage pendant 7ans

Par **Snydz**, le **31/08/2011** à **11:18**

Bonjour,

J'habite actuellement un logement de fonction. Au premier état des lieux le releve d'eau et de chauffage n'a pas été effectuée et ce pendant 7 ans. On m'a dit implicitement que c'était sur le compteur de l'école et maintenant ils veulent faire un prorata et payer une somme de 8000€.

Suis-je dans mon droit de ne pas payer car aucun relevé au départ n'a été fait. Je pense que l'erreur vient de chez eux et non de chez moi. De bonne foi je pensais que c'était compris.

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **31/08/2011** à **15:25**

Bonjour, votre bail précise-t-il que vous devez payer des charges ? (les charges sont, entre autres : chauffage, eau, entretien des communs, taxe locative.....), vous devez payer une avance tous les mois et elles sont normalement réglées tous les ans avec des JUSTIFICATIFS à l'appui. Déjà vous n'avez pas de justificatifs, il faut les demander et bien regarder dans votre bail si vous êtes redevables de charges, cordialement

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **15:55**

[citation]Bonjour, votre bail précise -t-il que vous devez payer des charges ? [/citation] aucune importance, le bail n'a pas à le préciser.

[citation]Au premier état des lieux le releve d'eau et de chauffage n'a pas été effectuée et ce pendant 7 ans[/citation] donc ils ne peuvent prouver votre consommation d'eau. Négociez. Pour le chauffage, vous avez un compteur ?